

puisque les Nations Unies et le Comité des dix-huit n'ont pu réaliser de progrès depuis le traité de Moscou et les autres mesures partielles adoptées en 1963, il n'y a maintenant rien d'autre à faire que d'adopter une résolution réclamant la tenue d'une conférence mondiale du désarmement et que rien ne peut être accompli en matière de désarmement avant la tenue de cette conférence.

Un dernier point. Même si nous ne tombons pas d'accord sur la façon dont les problèmes doivent être résolus ou abordés, nous devons préciser que le dialogue sur le désarmement doit continuer pendant les discussions précédant la tenue de la conférence. J'ai fait mention de certaines mesures dont l'effet serait de ralentir, sinon d'arrêter, la course aux armements et de réduire la tension internationale. Cette Commission est saisie de ces mesures et le Comité des dix-huit, dont la fonction est de négocier, représente l'ensemble des membres des Nations Unies bien que certaines nations importantes n'en fassent pas partie. Par suite de certaines modifications dans la politique des grandes puissances en ce qui concerne les mesures que j'ai mentionnées, modification qui, en aucune façon, ne sont impossibles, on pourrait en arriver à un accord sur ces mesures. Il serait très encourageant si une conférence mondiale du désarmement pouvait se tenir après la conclusion d'accords collatéraux. Dès lors, la délégation du Canada est d'avis que, quelle que soit la décision concernant la conférence mondiale, les négociations sur le désarmement continueront ici même et au Comité des dix-huit au moins jusqu'à ce que se tienne cette conférence.

En commençant la discussion sur le désarmement au sein de cette Commission, nous avons volontairement abordé une grande variété de sujets. Nous nous réservons le droit de nous adresser de nouveau à la Commission en temps opportun lorsque celle-ci en viendra à étudier de plus près les différents points concernant le désarmement et inscrits à l'ordre du jour.